



MINISTÈRE DU TRAVAIL

Paris, le - 8 JUIL. 2019

DÉLÉGATION GÉNÉRALE À L'EMPLOI  
ET À LA FORMATION PROFESSIONNELLE

Le délégué général à l'emploi et  
à la formation professionnelle

SOUS-DIRECTION DES PARCOURS D'ACCES A L'EMPLOI

à

**Mission Emploi des Travailleurs Handicapés**

Affaire suivie par : **Pascal JEAN-CHARLES**  
Mél : pascal.jean-charles@emploi.gouv.fr  
Téléphone : +33 1 44 38 28 97

Monsieur le directeur général de Pôle emploi  
Monsieur le président de l'UNML  
Monsieur le président de CHEOPS  
Madame la présidente de l'AGEFIPH  
Monsieur le directeur général de l'ASP

N /Réf : D-19-017003

**Objet : Recrutement en Entreprise Adaptée**

**P.J. - Fiche de proposition de candidature commune au SPE et son annexe tableau des critères  
- Note relative au recrutement en Entreprise Adaptée**

Vous trouverez en pièce jointe pour une diffusion large dans vos réseaux : une note d'accompagnement, la fiche et son annexe « tableau critères de recrutement ».

La réforme du cadre d'intervention des **entreprises adaptées** (EA) parachève l'ancrage de ces structures, initié par la loi de 2005, dans une logique d'entreprise du milieu ordinaire de travail pleinement inscrites dans l'économie concurrentielle. Elle constitue un défi à la fois pour les entreprises adaptées elles-mêmes et pour nos services : celui de l'accompagnement du changement.

Le service public de l'emploi est particulièrement concerné par la mise en œuvre de cette réforme, puisqu'il est appelé à intensifier la coopération avec les entreprises adaptées à toutes les étapes du parcours (recrutement, aides ou prestations pendant la durée du contrat, appui à la préparation de la sortie).

Rappelons que les EA peuvent recruter selon deux voies, soit directement, soit sur proposition du SPE. Ce dernier canal représente environ 9 embauches sur 10. Les premières remontées des territoires sur la mobilisation des réseaux des opérateurs du SPE révèle une difficile et lente appropriation par les conseillers des enjeux de la réforme des EA entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2019, pesant sur les embauches notamment dans le cadre de l'expérimentation CDD tremplin.

Le groupe de concertation mis en œuvre par la mission emploi des travailleurs handicapés avec les représentants de vos services et l'Union nationale des entreprises adaptées, a permis de réactiver un outil très utilisé par les conseillers au plus près des personnes handicapées en recherche d'emploi : une fiche de proposition de candidature pour un emploi en EA.

Mes services (mission emploi des travailleurs handicapés) restent à votre disposition.

**Le Délégué général**